

Extrait du Registre des délibérations

Séance du lundi 9 décembre 2013

Question n° 10

Tarifs de l'année 2014

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
il convient de définir les différents tarifs applicables pour l'année 2014.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote les tarifs applicables pour l'année 2014, mentionnés ci-dessous :**

Assainissement collectif

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif - PFAC (tarif par branchement) :
 - Rénovation d'une habitation et raccordement à un réseau
d'assainissement collectif existant 1 000,00 €
 - Construction neuve et raccordement à un réseau
d'assainissement collectif existant 1 800,00 €
 - Raccordement à un réseau d'assainissement collectif en construction 2 250,00 €
- Surtaxe assainissement : part fixe (par foyer, par an) 16,00 €
part variable (par m³ d'eau consommé) 0,30 €
- Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration
de Saint-Amand-Montrond (par m³) 5,00 €

Service public d'assainissement non collectif - SPANC

- Contrôle des installations neuves
(conception = 102,00 € + réalisation = 80,00 €) 182,00 €
- Redevance assainissement non collectif, par an 20,00 €

Aire d'accueil des gens du voyage

- Redevance journalière (par emplacement) 6,25 €
- Cautions demandées 100,00 €
- Avance sur consommation d'eau 7,50 €
- Avance sur consommation d'électricité 7,50 €

Autres

- Reproduction des dossiers de consultation des entreprises 15,00 €



Le Président

Thierry VINÇON